

BASES LÉGALES ET FORMULAIRES CANTONAUX OFFICIELS

Bases légales

Les impôts communaux sont basés sur [la loi fiscale valaisanne](#).

Formulaires cantonaux officiels

Certaines formules sont disponibles sur le site de l'Etat du Valais telle que :

- [les barèmes](#)
- les formules fiscales pour [la déclaration des personnes physiques](#)
- les formules fiscales pour [la déclaration des personnes morales](#)
- les formules fiscales pour les impôts spéciaux :
 - [successions et donations](#)
 - [gains immobiliers](#)
 - [impôt à la source](#)
- la formule pour [le remboursement de l'impôt anticipé](#)